

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	22 (1934)
Heft:	440
 Artikel:	Les femmes et la démocratie
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261714

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emile GOURL, 17, rue Tépffer

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 18, rue Michel-Du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE . . . Fr. 5.—

ÉTRANGER . . . 8.—

Le numéro . . . 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. Il est

définitif des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la première moitié de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace . . .

40 centimes

Réductions p. annonces répétées . . .

Rédaction des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la première moitié de l'année en cours.

L'opinion qui veut que la femme n'existe que pour l'homme, qui veut que sa mission soit de briller, de rayonner, de rendre l'homme heureux, qui ne veut voir en elle qu'une simple œuvre d'art, un jouet supérieur destiné à l'homme, cette opinion, il faut enfin nous en défaire. La femme possède le même droit que l'homme à l'indépendance, elle n'existe pas plus pour l'homme que l'homme n'existe pour la femme.

T. G. MASARYK.

Solution à la crise ??

Contre le travail féminin

Le parti chrétien-social de Genève ne manque décidément pas une occasion de partir en guerre contre le travail féminin. Son chef, M. Berra, a déjà déposé, il y a dix-huit mois, comme l'on s'en souvient, un projet de loi interdisant le mariage aux femmes fonctionnaires de l'administration cantonale; et maintenant, un des solutions à la crise financière si grave du canton de Genève, ce parti la voit dans le remplacement, partout où cela est possible, de la main-d'œuvre féminine par la main-d'œuvre masculine. Il l'avait suggéré dans un petit journal d'occasion, distribué lors de la votation des 17 et 18 novembre; il le répète *urbi et orbi* sur une grande affiche généralement placardée, qui adjure le gouvernement genevois de suivre ses conseils pour faire disparaître le chômage. Ainsi donc, après les institutrices de tout rang, les directrices d'asiles, les secrétaires de l'administration, qui ne pourraient plus garder leur place si l'idée malencontreuse leur venait de fonder une famille, ce seraient maintenant les employées de bureau, les dactylos, les ouvrières d'usines, les demoiselles de magasin, les couturières, les lingères, les modistes, les brodeuses, les blanchisseuses, les cuisinières, les femmes de ménage, les concierges... nous en oublierons, qui devraient, célibataires ou mariées, céder la place aux hommes.

En effet, et bien que saisi d'un scrupule, le parti chrétien-social précise que ce remplacement doit s'effectuer « partout où cela est possible », nous avouons ne pas voir très bien d'après quels principes se tracera la ligne de démarcation. Car il n'est pas absolument impossible de remplacer un cordon-bleu par un chef, une couturière par un tailleur, une modiste par un chapelier, une femme de ménage par un nettoyeur, et ainsi de suite. Il est toujours possible aussi de déclarer que le salaire d'une femme est trop élevé pour elle, et serait mieux à sa place dans la poche d'un homme; toujours possible encore de rappeler que l'homme étant par définition chef de famille, c'est lui qui doit avoir la préférence, même s'il est célibataire, et que la femme, même si elle a des charges (parents âgés à soutenir), doit lui céder le pas: le cas récent d'une nomination effectuée exactement dans ces conditions crée un précédent significatif. Et enfin, qui, demandons-nous, sera investi de l'autorité suprême et arbitraire pour décider que, dans tel bureau, tel atelier, tel magasin, telle femme pourra rester à son poste, et telle autre, pour faire place à un chômeur, devenir elle-même chômeuse? ...

Si nous cherchons bien, cependant, nous finissons par entrevoir le critère d'après lequel on séparera celles qu'il est possible de remplacer par des hommes de celles auxquelles on permettra de conserver leur gagne-pain. Qualités professionnelles, compétences? dites-vous. — Que non pas. — Expérience, années de service? — Pas davantage. — Charges de famille? — Nous venons de vous dé-

montrer l'erreur de vous faire des illusions à ce sujet. Non. Le critère sera le salaire. Mais entendez-moi bien. Celles qui jouiront d'un traitement égal à celui d'un homme seront remerciées sans phrases. Du moment que l'on ne peut pas faire d'économies sur le compte d'une femme, ce n'est évidemment pas la peine de lui laisser son poste. Mais celles qui sont payées moins qu'un homme pour un travail équivalent au sien, celles qui, uniquement parce qu'elles sont femmes, sont obligées de manger, de se chauffer, de se loger à plus bas prix que leurs collègues masculins, — celles-là alors, et en raison du bénéfice qu'elles procurent, « il sera possible » de les excepter des mesures préconisées comme remède par le parti chrétien-social.

Un aspect de la question, toutefois, nous laisse réveuse. Si vous toutes, Mesdames, Mesdemoiselles, vous joignez à votre qualité de travailleuses la qualité d'électrices, capables aux élections prochaines de procéder à des coupes sombres parmi les élus du peuple, — cette solution-là à la crise, M. Berra et ses amis l'auraient-ils suggérée? ...

E. Go.

P. S. — Cet article était écrit quand la nouvelle nous est parvenue que le gouvernement genevois préparait un projet d'économies... à réaliser sur le compte des femmes! d'après lequel, en effet, toute l'échelle des traitements des fonctionnaires féminins serait abaissée au-dessous de celle des traitements des fonctionnaires masculins, de façon à atteindre une somme globale de 600.000 fr. Mesure dont l'injustice est d'autant plus criante que l'égalité de traitements est en vigueur pour le corps enseignant genevois depuis quinze ans, et que le Conseil d'Etat revient ainsi en arrière sur une situation d'égalité parfaitement acquise.

En face d'une situation aussi grave, et devant cette double attaque — attaque des uns contre le droit au travail des femmes, attaque des autres contre le principe *A travail égal, salaire égal*, — un Comité de Défense du droit de la femme au travail, composé de membres des deux sexes du corps enseignant et de féministes non fonctionnaires, s'est constitué d'urgence. Il a immédiatement adressé une lettre au Conseil d'Etat, protestant vivement contre la prétention de celui-ci de faire porter aux femmes seulement le poids des réductions de traitements, puis a décidé d'apposer une affiche en réponse à celle des chrétiens sociaux, et compte mener vigoureusement campagne. Et la question que nous posons tout à l'heure à propos de l'affiche de M. Berra est aussi, après ce second assaut, sur nos lèvres à tous: pourquoi les femmes, qui ne sont pas électrices, qui n'ont donc aucune responsabilité dans le résultat de la votation populaire des 17 et 18 novembre, portent-elles seules la peine de l'échec gouvernemental? ...

La réponse est bien simple: justement parce qu'elles ne sont pas électrices. Où la générosité des plus forts! ...

Femmes avocates et magistrates

Une opinion allemande

Une lectrice nous transmet un article publié dans la Deutsche Juristenzeitung, sous la signature du Dr. Dietrich, « Landesrichterpräsident ». Nous en traduisons les passages suivants, qui sont caractéristiques de l'attitude du III^e Reich envers les femmes:

La place malheureusement accordée aux femmes en 1922 dans le domaine du droit constitue une grave injustice vis-à-vis de l'homme. Dans toute l'histoire (à part quelques peuples sauvages de l'antiquité), tous les Etats ont sauvegardé leur caractère masculin, conférant à l'homme seul tous les droits de souveraineté. Même les rares femmes sur le trône n'étaient que des remplaçantes figurant là pour leur progéniture, car le trône de la femme est la maternité. C'est donc une aber-

ration que de permettre à la femme d'agir dans le domaine de la justice, et c'est un crime contre les hommes, puisqu'elle leur prend leurs places et leur pain.

Heureusement que le nombre des femmes juives est limité, mais puisqu'il a tendance à s'accroître et à devenir une concurrence sérieuse, il faut agir.

La femme possède certaines qualités précieuses d'ordre moral, mais les talents juridiques lui font absolument défaut. L'ancienne vérité: *Mulier tacet in ecclesia* peut aussi bien s'appliquer aux Courts de justice.

L'activité du juge exige de la sagesse, de la compréhension, le sens de la justice et de la logique. Il doit être calme, modéré, courageux, et savoir se discipliner lui-même. Les juges masculins eux-mêmes ne disposent pas toujours de toutes ces qualités. Mais c'est aux femmes surtout qu'elles font défaut. La nature a donné à la femme toute la floraison du sentiment, et lui a assigné comme profession la maternité, tandis que l'homme a été doué par la Providence de ce qu'il faut pour la lutte pour la vie. Les femmes ont trop de fantaisie, leur esprit est plus vif et plus superficiel, il leur manque l'objectivité, elles sont influencées par leurs sentiments, par la compassion. Une femme appelée à siéger dans le jury est soustraite à ses véritables devoirs dans la famille; et, en outre, son organisme (même à part le temps de la grossesse et des couches) la met de temps en temps dans un état où souvent elle est incapable d'une activité de l'esprit et de la volonté. Les paysans font preuve d'un jugement sain en menaçant leur femme de leur colère, si l'envie leur prenait d'exercer des fonctions dans des Courts de justice.

Les dix années qui viennent de s'écouler nous permettent de nier la nécessité des femmes juives. On n'a qu'à lire les revendications des suffragettes qui prétendent que l'homme ne peut comprendre la psychologie féminine, que la fille séduite ne peut avoir confiance dans les représentants de ses séducteurs, qu'il y a certaines questions où il répugne à la pudeur de la femme de dévoiler à un homme! pour se demander s'il est nécessaire de tenir compte de pareils « arguments »! Et que dire de la pétition adressée par le Conseil des Femmes au Reichstag, en 1912, demandant l'admission des femmes au jury pour les procès de délits de meurs, parce que le point de vue purement masculin ne rend pas justice à la femme!

Il y a des années déjà que, dans bien des mi-

lieux, on demande l'abolition des lois émancipant les femmes, afin de rendre à la femme allemande sa plus belle vertu: celle d'être dans son entité une vraie femme. Nous sommes certains que la majorité des femmes appuie ce désir et que le gouvernement national agira au plus vite dans ce sens.

Les femmes et la démocratie

C'est un public féminin, attentif et sympathique, qui a répondu dimanche dernier à la convocation du Groupement suisse « La Femme et la Démocratie » en remplissant l'une des salles spacieuses et aérées du Casino de Berne. Comme il fallait s'y attendre, la ville fédérale surtout était largement représentée dans le public, mais nous devons avouer que nous avons été déçus de la faible participation romande à cette « Journée ». Chacune évidemment a d'excellentes raisons de santé, de famille, de fatigue, ou de surcharge de travail à invoquer; mais parviendra-t-on jamais à un but si l'on ne peut faire un effort ou même un petit sacrifice en sa faveur? Et l'éducation pour la démocratie, la nécessité de maintenir la foi en des principes vitaux pour notre pays, les perspectives de réorganisation de notre Constitution nationale, ne valent-elles pas ce sacrifice de quelques heures de notre temps et de quelques onces de nos forces?

Car, à l'idée première, qui a présidé, voici dix-huit mois, à la formation de ce groupement: la défense de la démocratie menacée par la création d'organisations turbulentes calquées sur l'étranger, sont venues s'en ajouter d'autres: celle d'abord de la nécessité d'une éducation lente, patiente, persévérente parmi les femmes en faveur de la démocratie, idée qu'a défendue Mme Gourd, en apportant pour cette éducation des suggestions pratiques basées sur les expériences faites par le groupement genevois. L'idée ensuite des possibilités de révision totale de la Constitution fédérale, possibilités ouvertes par l'aboutissement des initiatives frontistes totalisées, et qui ont fait l'objet dimanche d'un remarquable exposé de Mme Leuch. Celle-ci ayant bien voulu nous promettre prochainement un article sur ce sujet, nous n'entrerons pas aujourd'hui dans le détail de ce problème brûlant.

Les deux familles



Cliché Mouvement Féministe

Regarde, maman, comme ceux-là sont bien nourris...

Lire en 2^{me} et 3^{me} pages:

Jeanne VUILLOMENET: Variété. Les expériences d'une femme reporter.

A. MURISSET: L'Association suisse des Femmes universitaires fête son X^{me} anniversaire. Programme provisoire du Congrès d'Istanbul de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.En 4^{me} page: Un nouveau Bureau féminin de consultations financières.

Les Expositions.

Correspondance: L'œuvre des infirmières visiteuses en Algérie.

Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

El. B.: Les femmes et les livres. Marie-Anne Calame. Publications reçues.

lant, mal posé par beaucoup de femmes, qui se représentent que tout est sauvé, que tous les maux dont nous souffrons seront guéris, parce que le peuple sera appelé à décider le printemps prochain si notre Constitution de 1874 doit être révisée ou non de fond en comble. Que cette révision ouvre la possibilité d'introduire chez nous le vote des femmes, cela est indéniable, quoique l'aboutissement paraisse peu certain, vu la mentalité actuelle de notre peuple masculin; mais, d'autre part, et du point de vue de l'idéal démocratique qui nous tient aussi si fortement à cœur, aurons-nous à gagner ou à perdre à une révision constitutionnelle? Nos libertés essentielles, nos institutions fédéralistes, nos principes égalitaires ne risquent-ils pas d'être surtout restreints et amoindris, non seulement parce que les demandes de révision proviennent de côté réactionnaire, mais aussi puisque la Constitution actuelle étant — exception faite, bien entendu, du suffrage féminin — si complètement démocratique, que tout changement serait forcément restrictif?

C'est là le gros problème qui se pose, aux hommes comme aux femmes, et quelle meilleure éducation civique pour ces dernières, que d'étudier et d'en chercher la réponse durant l'hiver qui vient? Aussi apprendra-t-on avec satisfaction qu'au cours de la séance de Comité qui a suivi l'Assemblée, il a été décidé de constituer une Commission d'études en commun de ce sujet entre le groupement « La Femme et la Démocratie », l'Association pour le Suffrage, et la Commission d'Études législatives de l'Alliance de Sociétés féminines suisses; et ne s'étonnera-t-on pas qu'une bonne partie de la discussion dimanche dernier ait roulé sur cette question de révision, et les meilleurs moyens pour les Sociétés féminines de la porter devant leurs membres.

Mais d'autres sujets encore ont été traités. Après M^e Fierz (Zurich), qui préside ce groupement suisse avec autant d'autorité que de bonne grâce tranquille, on a entendu M^e G. Gerhard (Bâle), qui a brossé le tableau de la situation actuelle, montrant à côté de l'effort déjà accompli tout ce qu'il reste encore à faire, et insistant sur l'importance des questions économiques qui dominent actuellement toute notre vie nationale, et des solutions que certains préconisent, telles par exemple celle du système corporatif. D'autre part, M^e Kissel-Brutschy (Rheinfelden), présidente de la Commission de propagande des femmes socialistes suisses, a évoqué avec chaque les difficultés de la vie de la femme ouvrière, et indiqué que, parmi les différents points sur lesquels il peut y avoir accord entre le mouvement qu'elle représente et nos organisations féminines politiquement neutres (assurances sociales, droit au travail de la femme mariée, législation protectrice de l'ouvrière; et ici M^e Kissel s'est déclarée, au nom de ses compagnes, carrément opposée à la tendance de l'*Open Door*), la lutte pour la démocratie figure en bon rang. Enfin, M^e Grüttner (Berne) a donné quelques informations sur le travail accompli dans le canton de Berne et apporté quelques suggestions d'ordre pratique.

Une longue, mais utile séance de Comité a encore suivi cette séance, coupée de conversations particulières, d'échange d'idées et de

VARIÉTÉ

Les expériences d'une femme reporter

Ecrivain et journaliste fixée à Paris, M^e Alexandra Rouillé-Jansky voulut profiter d'un voyage en Extrême-Orient pour interviewer l'empereur du Manchukoo pour le compte du journal *Paris-Soir*, et a rapporté de sa « mission » des impressions plus amusantes qu'intéressantes.

Le premier empereur du Manchukoo a été proclamé le 1^{er} mars 1934, sous le nom de P'u Yi, qui se prononce Pou-Yi. Empire d'un million de kilomètres carrés et presque quarante millions de sujets. Première impression d'Alexandra Rouillé-Jansky: On n'entre pas chez P'u Yi comme à la Chambre française!

Demande d'audience. Réponse courtoise, mais ferme: « Jamais on n'a entendu dire qu'un empereur ait condensé à consacrer, ne fut-ce qu'une minute, à la curiosité d'une femme. » Petit jeu des lettres de recommandation. Enfin, au bout de trois jours d'attente, une voix sèche dit au téléphone: « Mademoiselle, l'audience vous est accordée. Vous serez reçue par Sa Majesté en personne, demain matin à onze heures. Auparavant, ce soir à six heures, le maître de cérémonies du palais et votre interprète viendront vous « préparer ». (sic)

La préparation à quoi? Alexandra Rouillé-Jansky se le demande. En France, quand on vous présente, pense-t-elle, c'est en vue d'une opération. Chez moi, en Turquie, quand on prépare une femme, c'est en vue du mariage...

Un peu inquiète, elle reçoit à six heures tapant deux hommes graves qui se glissent mystérieusement dans sa chambre. L'un d'eux, en jaquette à l'europeenne, est l'interprète, l'autre en robe chinoise couleur taupe est Monsieur Ma-à, le maître de cérémonies. Ils la regardent de leurs yeux bridés, échangent des phrases qui sonnent comme « Tchikangchit choutchou » et l'interprète questionne:

— Mademoiselle, quelle robe mettrez-vous de matin?

— Puisque l'entrevue a lieu le matin, une tailleur sombre.

— Oh! non, il faut une toilette convenable, une robe longue...

— Une robe du soir, alors, à onze heures du matin?

— ...Pour parler à l'empereur, il faut avoir une face.

— Mais j'en ai une, répliqua la journaliste étonnée. J'ai un nez, des yeux, une bouche.

— Tt! Tt! Ce n'est pas cela. C'est la face. La représentation, l'apparence. Montrez-nous vos habits.

Les messieurs graves se décident pour une robe de taffetas à grandes fleurs et décolleté très bas. « Vous comprenez qu'une femme, on n'en a jamais reçue. Votre demande nous a très embarrassés. Nous avons dû tenir un conseil spécial. Et le chapeau? Quel chapeau? Je pourrais et déclare qu'il fera l'affaire. » Je pourrais et déclare qu'il fera l'affaire. « Je pourrais et déclare qu'il fera l'affaire. »

Alexandre Rouillé-Jansky commence par protester. Avec une robe du soir, on reste mi-teinte, explique-t-elle. C'est impossible, paraît-il, et le triage des couvre-chefs commence: ce grand chapeau cache votre visage... ce beret est irrespectueux... Ma-à saisit un vieux canotier breton bleu marine foncé, déjà fatigué par les voyages et déclare qu'il fera l'affaire. « Je pourrais et déclare qu'il fera l'affaire. »

renseignements, et dont nous savons que toutes les participantes sont revenues encouragées et fortifiées devant la tâche à poursuivre.

E. Gd.

être prendre un parapluie? dit la journaliste, exaspérée...

Ironie perdue. Le lendemain, décolletée jusqu'aux reins, son vieux chapeau sur une chevelure artistement bouclée, notre journaliste arrive au palais non sans que M. Ma-à ait fourré son long doigt dans son sac pour s'assurer qu'il ne contient pas de mignon revolver.

Attente dans un salon plein de meubles disparaît, fanés, usés. Un boy apporte à l'étrangère une tasse de thé brûlant et des serviettes pliées trempées dans l'eau bouillante. Ces serviettes sont pour le visage et sont censées calmer les nerfs. Refus de la journaliste qui jamaïs ne fut très tranquille, mais s'ennuie, car le temps dure. Enfin son tour vient: elle entre dans un salon sans luxe et à l'impression de se trouver « chez la veuve d'un capitaine d'infanterie coloniale qui loue des chambres meublées pour augmenter sa mesquine retraite ». Debout au milieu de la pièce et très raidie, un jeune homme, maigre, pâle en dolman kaki, la regarde fixement. C'est l'empereur. Il tend la main à la journaliste et la prie de s'asseoir. Elle pose des questions, l'interprète traduit, l'empereur répond.

— Viendra-t-il à Paris? Il en a grande envie. — Comment passe-t-il son temps? — Je me lève à sept heures du matin. Je bois une tasse de café noir et je lis les journaux de mon pays jusqu'à neuf heures. Après quoi, je donne mes audiences, je reçois mes ministres, mes généraux, je décide des affaires courantes, puis je déjeune à midi. De une heure à trois, je m'assis, je ferme les yeux, je me recueille... je pense, je pense à un tas de choses. Il est indispensable de rester deux heures chaque jour les yeux clos et de penser. De trois à cinq heures, je joue au billard, au tennis, au golf ou je monte à cheval. De cinq à sept encore les ministres ou, s'il n'y a rien à faire, je cause avec l'impératrice. A sept heures, le dîner; après dîner, la lecture et, à dix heures, je vais dormir. »

— Quelle musique? — La T. S. F. — Quelles lectures? — Les journaux.

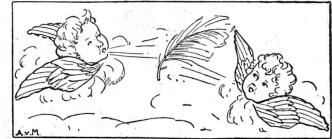
Après maintes politesses, l'étrangère demande si P'u Yi ne s'ennuie pas de vivre dans cette ville d'Hsinching, éventrée par les constructions nouvelles et d'essuyer les plâtres. Mais l'interprète traduit pas et rétorque, indigné, que l'empereur n'essuie rien.

Les questions sur des points autres que les bagatelles précédentes, l'empereur les étude. Quand il ne veut pas répondre, il interroge lui-même. Sur la vie parisienne, sur ce que l'étrangère pense de la cuisine chinoise, etc. Il a pourtant un élán et s'écrie: « Pourquo toutes les nations sont-elles en ce moment en pareille présentement? Pourquoi tous les pays sont-ils si égoïstes. Je voudrais tant que tous les peuples vivent en paix, que tous les hommes soient frères, qu'il n'y ait jamais de guerre. Dites de ma part aux Français que je leur souhaite l'apaisement, la prospérité, le bonheur. »

Cérémonieuse poignée de main au dernier descendant de la dynastie Manchu et Alexandra Rouillé-Jansky se retire. Des ministres et des généraux, intrigués par la longueur inusitée de l'audience, s'interrogent et prennent des notes sur des calepins aussi gravement que s'il s'agissait de secrets d'Etat. À l'hôtel, le téléphone retentit sans cesse. Fleurs. Invitations. « Qu'est-ce que ces gens peuvent bien s'imaginer? » se demande la journaliste. Vite mes bagages et filons. »

jeanne VUILLIDIENET.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés



DE-CI, DE-LA

Mise au point.

A la suite d'une inadvertance typographique, comme il en arrive parfois malheureusement lors de la mise en pages, une interversion de lignes a rendu peu intelligible un passage de l'article consacré par notre collaboratrice Penello à l'exposition de la Section genevoise de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs. Il convient donc de rétablir comme suit cette phrase (en haut de la 3^{me} colonne, ligne 15): *Bijoux et émaux de Miles Olga Weick et Nelly Fournier, poterie de Mme Imbert-Amoudru etc.*

Timbres et cartes de „Pro Juventute“.

Le jour où va sortir de presse ce numéro du *Mouvement* sera aussi celui où s'ouvrira la vente à travers toute la Suisse des timbres et cartes de *Pro Juventute*. Timbres qui évoquent les gracieux costumes nationaux de trois de nos cantons (Appenzell, Valais et Grisons) ainsi que la physionomie souriante et caractéristique à la fois de l'historien bernois Albert de Haller; cartes dues à deux artistes femmes, Olga Derendinger-Roux et Erna Maisson-Kurt, et qui, tous, et toutes, nous l'espérons, vont être largement achetés de toutes parts.

Le produit de la vente de cette année sera affecté suivant la décision du Conseil de la Fondation aux œuvres de bienfaisance en faveur de la mère, des nourrissons et de la petite enfance, et en outre, dans les régions du pays les plus durement éprouvées par le chômage, des subventions pourront être accordées en faveur des enfants de chômeurs quel que soit leur âge, et même en faveur des jeunes gens sans travail. Qui donc ne voudrait pas contribuer à ces secours si nécessaires? D'ailleurs, la vente de décembre de *Pro Juventute* est devenue une institution classique chez nous, et même en dehors des milieux philatélistes, l'apparition de ces timbres est toujours saluée par tous ceux qui aiment à se dire, chaque fois qu'ils collent une de ces jolies vignettes multicolores sur leur correspondance, qu'ils contribuent ainsi, dans une proportion infime, il est vrai, mais tout de même utile, à venir en aide à l'enfance malheureuse.

Mrs. Corbett Ashby part pour les Indes

Répondant à l'invitation qui lui a été adressée, par la Conférence panhindoue des femmes, Mrs. Corbett Ashby partira à la fin de décembre pour Karachi. Elle sera accompagnée dans ce voyage par Miss Maude Royden, dont aucune suffragette suisse présente au Congrès international de Genève en 1920 n'a oublié l'émuante prédication en la cathédrale de Saint-Pierre.

A son retour des Indes, Mrs. Ashby compte s'arrêter à Istamboul pour participer aux travaux préparatoires du Congrès.

en Dieu. Certains exaucements immédiats et impressionnantes avaient déterminé chez la directrice des Billodes une foi intense, le perpétuel miracle de l'Asile la maintenait dans un état d'excitation spirituelle que les psychiatres modernes appelleraient « transe »; elle est donc prédisposée aux élans mystiques. Or, des corégionnaires persécutés viennent demander asile à la famille Calame; le vicaire Ganz, chassé de Zurich pour exagérations religieuses, fait un séjour aux Billodes. Pendant qu'il est là, la directrice entre en conflit avec le clergé officiel; on lui reproche — chose grave pour l'époque — de renier Dieu pour n'adorer que Jésus-Christ. L'intransigeance et la toute-puissance du clergé se mettent dans le fait que le pasteur officiant lui intime, un dimanche, l'ordre de quitter le temple: « Marie-Anne Calame, sortez! » Elle sortit, ne revint plus jamais au culte public, mais se montra assez conciliante pour continuer à y envoyer tout son monde. Peu à peu, gens et propos s'apaisèrent; la collecte en faveur de l'Asile continua d'être « bénie », et la directrice pouvait écrire en 1822: « L'orage paraît s'apaiser. Le Dieu de mon cœur a dit: Jusqu'ici et pas plus loin. »

La paix est signée entre la « mystique » et les pouvoirs officiels par une visite du prince royal de Prusse, puis du général de Pfuel. On échangea des paroles aimables, on espéra en la générosité de nos très gracieux Princes, on la sollicita, mais rien ne vint sur le moment. Il est probable qu'une école dématriculée n'était pas du goût de leurs Altesse! Pourtant, après la mort de M.-A. Ca-



Les femmes et les livres

Marie-Anne Calame

(1775-1834)

(Suite et fin.)

Dès 1819, après l'incendie de l'Asile pour garçons au Valvray, la directrice accepte de leur servir aussi de mère. Elle achète alors, pour 80 louis, la maison qui devint l'Asile des Billodes, et que le feu détruisit en 1901. La commune du Locle reconnaît les services de l'institution, en accordant au Comité un banc fermé au temple, grand honneur; très envié. Mais on prend d'une main ce qu'on donne de l'autre, car les messieurs de la Société d'Utilité publique voudraient que l'Asile accueille les seuls communiers du Locle, tandis que la charité de M.-A. Calame, en ce temps de misère générale, se montre internationale. Nous la voyons même refuser les « fonds pieux » et les collectes locales, pour réservé toute son indépendance et accueillir qui elle veut et qui elle doit. Et il arriva

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.